

Communiqué du 07/05/2020

L'Aéroport de La Réunion Roland Garros met en place un plan d'économie pour surmonter la crise

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le trafic aérien touchant La Réunion est réduit depuis la fin mars à trois vols hebdomadaires entre Paris et Saint-Denis, auxquels s'ajoutent quelques rotations entre La Réunion et Mayotte, organisées par l'Etat. Au mois d'avril, l'activité de l'aéroport Roland Garros s'est effondrée de 98%, en nombre de passagers, par rapport à la normale.

Le trafic de fret a chuté pour sa part de 60% le mois dernier. Les marchandises, à l'import comme à l'export, ont été transportées par Air France et Air Austral mais aussi plusieurs compagnies européennes ayant programmé des vols spéciaux pour répondre à la demande et aux sollicitations locales : KLM, Condor, TUI Belgium, Air Europa. Si de nouveaux vols spéciaux pour le fret sont annoncés, les restrictions imposées au transport de passagers resteront en vigueur au moins jusqu'au 3 juin prochain.

Cette chute inédite de l'activité aérienne entraîne également la suspension de la plupart des activités extra-aéronautiques. L'ensemble des commerces et restaurants, les loueurs de véhicules de tourisme, les taxis, nos prestataires et fournisseurs sont aussi durement touchés car l'aéroport de La Réunion Roland Garros est un acteur majeur de l'économie réunionnaise. Notre activité génère à elle seule 3 200 emplois directs, ainsi que 18 500 emplois indirects et induits.

Confronté à une baisse brutale de son chiffre d'affaires, l'aéroport de La Réunion Roland Garros a pris des mesures d'économie pour faire face à la crise. Tout en assurant la continuité de l'exploitation de la plate-forme, la Société Aéroportuaire a actionné le dispositif de l'activité partielle pour une majorité de ses collaborateurs, en accord avec le Comité Social et Economique de l'entreprise. Ce dispositif reste maintenu au-delà du 11 mai, en l'absence de reprise du trafic. Des mesures de prévention spécifiques seront mises en œuvre à compter du 11 mai pour les collaborateurs qui reprennent le travail sur le site de l'aéroport, afin de garantir leur santé et leur sécurité.

Reprise de certains chantiers

Dans un contexte national et international n'offrant aucune visibilité immédiate, l'aéroport Roland Garros se trouve dans l'obligation de réduire son programme de dépenses, qui se limitera jusqu'à la fin de l'année 2020 aux dépenses relatives à la sécurité ou au respect de la réglementation.

La Banque Européenne d'Investissement a d'autre part confirmé son soutien à l'aéroport, dans le cadre du contrat d'emprunt signé en décembre 2017. Soucieuse de contribuer à la reprise de l'activité économique, la Société Aéroportuaire a décidé, malgré la crise, de redémarrer les chantiers, commencés en 2019 et arrêtés avant la fin des travaux par l'épidémie de coronavirus. Ceci afin d'honorer ses engagements contractuels vis-à-vis des entreprises, ainsi que ses engagements moraux auprès de ses clients, du monde économique local et des réunionnais.

Contact info presse

Direction communication Michèle LEBON 06 92 03 50 80